

## Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du mercredi 24 mars 2021

**Délibération relative au cadre de la politique culturelle pour l'Eurométropole  
de Strasbourg.**

**Délibération numéro E-2021-338**

### **Préambule**

**La culture, au même titre que le sport ou que les loisirs, est incontestablement un facteur d'épanouissement pour les habitants et habitantes de l'Eurométropole ; en témoignent les conclusions de la consultation citoyenne menée par le Conseil de développement. Elle est également un facteur de construction de l'individu, avec une vocation sociale indéniable. L'Eurométropole souhaite ainsi développer une politique culturelle qui place au centre de son action l'accessibilité au plus grand nombre, le maillage territorial, et l'équité entre les communes.**

**La politique culturelle de l'Eurométropole se construit également en écho au volet culturel développé au Contrat triennal liant l'Etat, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg.**

Dans le respect absolu et en complémentarité avec les politiques et programmations culturelles de chaque commune, l'Eurométropole de Strasbourg souhaite porter une politique métropolitaine dynamique et structurante s'appuyant sur ses compétences propres et une offre culturelle aussi exigeante que généreuse.

Fort d'équipements culturels de grande proximité, comme des salles de spectacles et festivals au rayonnement national et international, d'équipes artistiques plurielles et nombreuses couvrant l'ensemble des champs disciplinaires, d'un réseau de lecture publique et d'écoles de musique maillant le territoire, l'Eurométropole dispose d'atouts nombreux et solidement ancrés dans le quotidien des habitantes et habitants.

La collectivité intervient dans plusieurs champs complémentaires de la politique culturelle, exposés ci-dessous, qui constituent une forte valeur-ajoutée culturelle, mais qui doivent à présent gagner en lisibilité. L'objectif est bien de « faire territoire », en promouvant les valeurs de cohésion et de solidarité portées par l'Eurométropole

d'une part, et en cultivant un imaginaire et un sentiment d'appartenance au territoire métropolitain, d'autre part.

Aussi, l'arrêté du 15 mai 2018 portant sur l'extension des compétences de l'Eurométropole de Strasbourg précise ses compétences en matière de culture.

A ce jour, l'Eurométropole peut intervenir dans les domaines suivants :

- **Infrastructure du réseau des Médiathèques (quatre médiathèques communautaires) et animation du réseau Pass'relle qui rassemble 30 équipements de lecture publique, ainsi qu'un fonds de concours aux médiathèques des communes (hors Strasbourg),**
- **Soutien aux équipements à rayonnement communautaire : Zénith, Conservatoire à rayonnement régional, Orchestre philharmonique de Strasbourg, Opéra national du Rhin, Musées de la Ville de Strasbourg,**
- **Fonds de concours aux salles de spectacle du territoire,**
- **Fonds de concours aux écoles de musique de l'Eurométropole,**
- **Fonds de soutien à la production audiovisuelle et cinéma, bureau des tournages, bureau Europe créative,**
- **Accessibilité des jeunes à l'offre culturelle via la Carte Atout Voir.**

S'il n'est pas exclu à ce stade de transférer de nouvelles compétences culturelles pour porter le projet culturel eurométropolitain, la redéfinition de ce périmètre devra faire l'objet d'échanges avec les communes et s'appuyer sur une plus-value réelle au service du projet culturel du territoire.

Dans une logique de transversalité avec les autres politiques, l'Eurométropole peut également s'appuyer sur plusieurs de ses compétences comme le tourisme, le développement économique, la politique de la ville, l'enseignement supérieur, l'aménagement urbain notamment, pour intervenir dans le domaine de la culture.

## **I. LES ENJEUX : RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL ET EQUITE TERRITORIALE**

**L'Eurométropole souhaite construire sa politique culturelle avec pour fil d'Ariane les objectifs de renforcement du lien social, en s'adressant à tous les habitant.e.s, en développant les publics, et intervenir, en proximité, sur l'ensemble des communes de l'Eurométropole dans une recherche d'équité entre elle.**

L'ambition de cette politique culturelle est de mettre en lumière, de soutenir et de développer les dynamiques culturelles à l'œuvre à l'échelle du territoire avec pour objectif de les rendre accessibles au plus grand nombre de citoyens et de citoyennes. Les valeurs d'ouverture, de partage, d'inclusion, de solidarité intergénérationnelle, et d'équité territoriale, inspirées du développement durable et des droits culturels, seront les points de repère cardinaux de la politique culturelle de l'Eurométropole.

À ce titre, l'objectif de la politique culturelle de l'Eurométropole est de fédérer les énergies créatives du territoire, de mettre en réseau les acteurs institutionnels et associatifs,

de partager ingénierie et expérience, ceci pour développer des projets forts en mesure de dessiner les contours d'un imaginaire culturel propre au territoire métropolitain. L'amélioration de l'accessibilité de l'offre sera recherchée, autant que l'écoute des besoins des habitants et des communes dans la construction de nouvelles formes d'intervention culturelle à toutes les échelles du territoire.

Par ailleurs, la dynamique culturelle d'une métropole constituant un levier d'attractivité important, il s'agira de conforter les acteurs culturels majeurs du territoire en développant leur contribution au rayonnement du territoire, dans une dynamique transfrontalière notamment.

Il s'agit de concilier deux enjeux complémentaires, en soutenant, à l'échelon intercommunal, tant l'épanouissement culturel et artistique de l'ensemble des habitants et habitantes dans le respect de leur diversité, que le rayonnement du territoire.

Du point de vue du rayonnement, l'objectif est de renforcer la visibilité de l'Eurométropole en définissant clairement l'intérêt métropolitain des équipements et événements soutenus d'une part, et en développant une communication précise sur les actions entreprises d'autre part, ceci dans une recherche de valorisation des actions des communes et d'équité entre celles-ci.

## **II. LES AXES DE DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE**

La politique culturelle de l'Eurométropole s'articulera autour de quatre axes stratégiques qui renouvellent en profondeur son ambition et les moyens de son action :

- **MUTUALISER** : faire émerger un réseau d'acteurs culturels métropolitains
- **DIFFUSER** : encourager la circulation des œuvres et de tous les publics sur l'ensemble de l'Eurométropole
- **REVITALISER** : promouvoir la culture régionale
- **RAYONNER** : favoriser le rayonnement du territoire

### **II.1. MUTUALISER - pour faire émerger un réseau d'acteurs culturels métropolitains**

La mise en réseau des acteurs du monde culturel à l'échelle métropolitaine est la première étape d'une meilleure prise en compte des besoins de chacun. Aussi, il est proposé de mettre en place des instances de dialogue et d'échanges, permettant de renforcer la complémentarité et d'assurer une cohérence globale des interventions culturelles à l'échelle de l'ensemble du territoire. Il est ainsi proposé de :

- Créer un réseau des programmeurs des salles de spectacle de l'Eurométropole et des écoles de musique animé par l'Eurométropole avec pour vocation de penser les collaborations, la mutualisation et le partage de compétences,
- Renforcer le travail en réseau et fédérer les compétences, par exemple entre responsables de services culturels des communes de l'EMS, programmeurs, régisseurs...

Mais il s'agit également de mettre en commun des outils pour accompagner les communes, notamment à travers la mise en place de groupements de commandes, en matière de besoins techniques et matériels pour le montage de projets culturels (accueil de spectacles lourds techniquement, expositions temporaires, projections en plein air, etc.) et d'étudier la faisabilité de recourir à des outils « métiers » partagés dans le domaine de la lecture publique ou des archives, en fonction des attentes exprimées par les communes et des possibilités techniques offertes.

L'Eurométropole souhaite par ailleurs réinterroger ses modalités de soutien aux structures culturelles communales, et propose donc de :

- Revaloriser et redéfinir le fonctionnement des fonds de concours aux salles de spectacles et aux écoles de musique pour veiller à l'équité territoriale et encourager la coopération entre les acteurs bénéficiant des fonds de concours (programmations co-construites, réseau de résidences artistiques métropolitaines, conditions d'accès aux équipements culturels harmonisés sur le territoire, etc.).

Plus particulièrement dans le domaine de la lecture publique, il s'agit de :

- Redéfinir le fonds de soutien par la détermination d'une nouvelle critérisation plus actuelle et sur des objectifs de développement durable,
- Proposer un fonds de concours annuel aux investissements pour les équipements culturels de l'Eurométropole,
- Revoir la convention Pass'relle, 15 ans après sa mise en place, afin de simplifier le dispositif, redéfinir son périmètre et les modalités de travail entre les équipements constitutifs et renforcer la dynamique collective.

Enfin, dans le cadre de réflexions à venir sur le périmètre de la compétence culturelle de la métropole, il s'agit de préciser les critères de définition de l'intérêt métropolitain.

## **II.2. DIFFUSER – pour encourager la circulation des œuvres et de tous les publics sur l'ensemble de l'Eurométropole**

Soucieuse de dynamiser l'offre culturelle à toutes les échelles du territoire, dans un contexte économique et sanitaire particulièrement préjudiciable à la filière, l'Eurométropole entend s'engager pour soutenir l'activité des artistes, renforcer l'accessibilité à tous les publics et favoriser la diffusion des œuvres.

*Disséminer et étendre sur un territoire la culture festive par :*

- L'intégration de temps forts strasbourgeois à la dynamique métropolitaine, développement de ces temps forts sur le territoire de l'Eurométropole,
- En encourageant les grands opérateurs soutenus par l'Eurométropole à une meilleure articulation de leur action avec le territoire métropolitain au moyen d'objectifs en la matière, assignés dans les conventions d'objectifs et de moyens liant l'Eurométropole à ces structures.

*Faire découvrir les arts et la culture par :*

- La circulation du fonds d'œuvres acquises par l'Eurométropole, auprès des plasticiens du territoire dans les salles d'exposition des communes,
- La mise en place d'une politique volontariste de commande artistique à l'occasion de projets d'aménagement de l'espace public (1 % artistique),
- L'investissement artistique de lieux et espaces insolites,
- La proposition d'une politique innovante et généreuse de cinéma en plein air et de mise en valeur du fonds d'œuvres audiovisuelles soutenues à l'échelle des 33 communes,
- La création d'une « tournée » de l'Eurométropole proposant des spectacles de différentes institutions culturelles du territoire dans les communes de l'Eurométropole à un tarif modéré pour les habitants.

*Favoriser les mobilités vers les lieux de culture et la connaissance du territoire en :*

- Accompagnant la découverte du patrimoine historique métropolitain via un soutien aux communes lors des journées du patrimoine,
- Renforçant la communication sur le dispositif « Atout voir », complémentaire de la Carte culture, qui permet de renforcer l'accessibilité de l'offre aux plus jeunes et étudier son élargissement potentiel,
- Créant un portail numérique « Culture » à l'échelle de l'Eurométropole permettant aux habitants de retrouver toute l'offre culturelle du territoire en temps réel, véritable agenda partagé des manifestations de l'ensemble des communes de l'Eurométropole,
- Étendant le moteur de recherche mon-loisir-artistique.eu aux propositions existantes dans les communes de l'Eurométropole.

Forte de quatre établissements structurants de lecture publique, l'Eurométropole entend également, dans ce domaine :

- Rapprocher le public de l'action culturelle via l'appropriation des équipements métropolitains par les habitant.e.s (programmation ouverte aux citoyens, concertation autour des noms de lieux),
- Mettre en place une approche territorialisée par « bassin de vie » pour répondre au mieux aux attentes des habitant.e.s et assurer la complémentarité de l'offre entre nos établissements et les médiathèques communales
- Étudier la mise à disposition de nouveaux services, notamment un bibliobus métropolitain qui pourrait desservir les communes non équipées,
- Faire évoluer les modalités d'usage et horaires d'ouverture des médiathèques (ouverture dominicale, espace partagés, ouverture sur la ville).

Ces orientations en matière de lecture publique seront affinées au courant de l'année 2021. L'Eurométropole, en partenariat avec la ville de Strasbourg, étudie les attentes des habitant.e.s du territoire en matière de lecture publique et réalise pour ce faire une enquête au courant de l'année qui permettra de faire évoluer la politique publique actuelle.

Par ailleurs, l'ouverture en 2022 de la médiathèque « Nord » située sur le ban communal de Schiltigheim, véritable « médiathèque culturelle et citoyenne » constituera un temps fort du mandat.

## **II.3 REVITALISER - promouvoir la culture régionale**

Capitale régionale au cœur du bassin rhénan, l'Eurométropole souhaite faire de la richesse de sa diversité culturelle un point d'ancrage fort du territoire. En articulation avec la future délibération cadre relative au bilinguisme et aux cultures régionales, il est ainsi proposé de :

- Donner de la cohérence au réseau d'acteurs portant la culture régionale,
- Structurer les initiatives associatives et citoyennes promouvant la culture régionale (théâtre amateur, répertoire alsacien, arts visuels d'artistes locaux, etc.) : mise en réseau, partage de bonnes pratiques...
- Imaginer un temps fort eurométropolitain annuel de la culture régionale, porté en partenariat étroit avec l'ensemble des communes, qui inclurait par exemple une organisation tournante entre elles avec gouvernance partagée,
- Renforcer la diffusion d'informations sur l'histoire, la langue, la culture, etc. de la région (brochure d'information dans les lieux publics de l'Eurométropole),
- Valoriser les Archives comme lieu d'accès à la culture régionale, lieu de conservation de la mémoire du territoire, à travers notamment la poursuite de la politique d'expositions temporaires.

## **II.4. RAYONNER – favoriser le rayonnement du territoire**

L'Eurométropole de Strasbourg poursuit son soutien à l'Opéra national du Rhin et à l'Orchestre philharmonique. Par ailleurs, elle accompagne financièrement les expositions des Musées de Strasbourg à fort rayonnement.

Afin de promouvoir les temps forts culturels favorisant l'attractivité du territoire, dans une dynamique transfrontalière, des critères de soutien aux temps forts et grandes cérémonies mettant en œuvre la vitalité artistique du territoire seront définis, en soutien aux initiatives communales à rayonnement intercommunal. L'accueil de manifestations de grande envergure à portée internationale sera poursuivi.

L'Eurométropole de Strasbourg affirme également son soutien aux projets *ad hoc* qui y contribuent, comme à Strasbourg pour le label Capitale mondiale du livre ou encore le Centre Européen Gutenberg.

Faire rayonner le territoire au moyen de la politique de soutien à l'audiovisuel et au cinéma :

- Renforcer l'action du Bureau d'accueil des tournages et valorisation des sites de tournage à l'échelle du territoire de l'Eurométropole,
- Accompagner les porteurs de projet pour veiller à un équilibre du territoire,
- Réviser le fonds d'aide à la production et intégrer de nouveaux critères, soutenir la création plus fortement,
- Développer des critères de soutien liés au *green shooting* afin de positionner l'Eurométropole comme territoire exemplaire en la matière,
- Renforcer les actions du Bureau Europe Creative et de son réseau de partenaires,
- Développer un axe de soutien à la filière jeu vidéo,

- Poursuivre les événements LabEurope, Forum Alentours-Rendez-vous de la coproduction, Journées du jeu vidéo.

### **III. LA METHODOLOGIE PROPOSEE : UNE DEMARCHE CONCERTEE**

La mise en place des axes de la politique culturelle métropolitaine ne peut se faire sans associer l'ensemble des acteurs pour une prise de décision pertinente.

Il est évidemment proposé de mener cette démarche de définition de la politique culturelle en lien étroit avec les maires, les élus en charge de la culture, les agents des services culturels des 33 communes de l'Eurométropole, ainsi qu'avec les artistes et professionnels de la culture.

A ce titre, il sera proposé d'élaborer un état des lieux de l'offre culturelle sur le territoire, au moyen d'un questionnaire adressé aux communes portant sur le diagnostic et les attentes en matière de politique culturelle. Ce recueil sera étayé par le recensement des attentes des maires suite aux rencontres qui se tiendront sur cette thématique. Des réunions régulières de bassins de vie seront mise en place.

Les habitant.e.s seront également parties prenantes de la démarche, au moyen d'une démarche participative en fonction des sujets traités et d'une étude portant sur leurs pratiques en matière de lecture publique.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
approuve*

*le cadre de la politique culturelle de l'Eurométropole de Strasbourg, ses principes, ses axes et ses partis pris méthodologiques.*